

# Plateforme régionale de lutte contre les paradis fiscaux

Site [www.stopparadisfiscaux13.fr](http://www.stopparadisfiscaux13.fr)

Compte rendu de l'entretien avec Sylvie Guillaume députée européenne

Le vendredi 3 juin 14h15-15h45

Lieu : permanence de Lyon, 1 place Louis Pradel

Présents : Pierre Meunier association Casa-Tana et Jean-François Tronchon CCFD Terre Solidaire  
Nous tenons à excuser Matthieu Laurentin d'ATTAC Marseille « cloué » au lit suite à une insolation

Pierre présente l'association Casa-Tana, dont il est le trésorier depuis son origine (1995) et précise les raisons d'adhésions de l'association dont le siège est à St-Etienne à la plateforme régionale et évoque le contexte politique qui entoure le projet soutenu à Madagascar (réinsertion de sans-abri de Tananarive). Comme dans les pays les plus pauvres, la corruption est importante et visible à tous les échelons de l'Etat, et l'évasion fiscale empêche l'Etat de créer les infrastructures nécessaires au pays (1)

Jean-François rappelle son adhésion depuis de très nombreuses années au CCFD Terre Solidaire créée en 1961, d'abord « contre la faim dans le monde » puis « pour le développement » des pays les plus pauvres. Il rappelle le rôle moteur de cette ONG depuis les années 2008 pour agir en collectif dans le cadre de différents plaidoyers portés par ses partenaires, dont celui de l'éradication des paradis fiscaux. Lors des élections européennes de 2014, l'occasion a été donnée d'élargir notre plateforme locale fonctionnant au départ sur le pays d'Aubagne puis sur l'ensemble des Bouches du Rhône.

Sylvie Guillaume exprime sa surprise de nous voir, l'un et l'autre, nous déplacer à sa permanence (le RV avait été préparé avec son assistant Laurent Jauffret qui avait suggéré un RV au plus tôt à Lyon si non le 30 sept à Marseille). Elle rappelle son message du 14 mai 2014 en tant que candidate tout en ne se souvenant pas pourquoi elle n'avait pas signé notre charte des 7 engagements transmise à tous les candidats de la région sud-est.

Tout en rappelant qu'elle n'est pas spécialiste de ces questions (c'est Emmanuel Maurel qui est le spécialiste, au nom de sa délégation socialiste française au Parlement européen non le 30 sept à Marseille). Elle rappelle son message du 14 mai 2014 en tant que candidate tout en , pour toutes ces questions), Sylvie Guillaume passe en revue les 7 points sur lesquels nous avons bâti notre charte en 2014 après nous avoir transmis un dossier regroupant différents communiqués sur les Paradis Fiscaux

Au préalable elle nous précise que les votes du parlement européen peuvent rester sans aucun effet si le Conseil (c'est-à-dire les Etats membres) ne trouve pas un accord avec lui.. Nous évoquons de nombreuses dispositions prises depuis quelques années mais, pendant ce temps, les flux financiers continuent à augmenter vers les paradis fiscaux de façon exponentielle. Nous sommes d'accord pour dire que l'information, via les médias, passe mieux depuis quelques années et permet à un plus grand nombre de personnes de prendre conscience de ce phénomène qui gangrène nos économies.

### **Point 1 – règle de transparence :**

Sur ce point il y a eu un consensus pour la première fois entre le PPE et le S&D en juillet 2015. La transformation du vote dans le cadre d'une directive est en cours mais n'est pas satisfaisante en l'état : le seuil des entreprises concernées est trop haut (selon la Commission, 750 millions d'Euros de CA) ; le parlement voudrait qu'il soit à 40 millions d'Euros et sur les pays pour lesquels la déclaration rendue publique serait obligatoire (selon la commission, limité à l'Europe !!). Les discussions sont en cours pour que la directive soit en cohérence avec ce qui a été voté en juillet 2015.

Nous évoquons l'argument des entreprises multinationales qui voient dans cette mesure un risque vis-à-vis de la concurrence. Mais ce qui est possible sur le plan national, ne le serait pas sur le plan international ?

### **Point 2- Mesure contre l'évasion fiscale**

La commission « Taxe » présidé par Alain Lamassoure (PPE) se transformera en commission d'enquête avec des pouvoirs accrus à partir de septembre.

2 notes transmises : « mesures contre l'évasion fiscale » (rapport pour session de juillet 2016) et « tolérance zéro pour l'évitement fiscal et les paradis fiscaux » (notes du 2 juin 2016)

### **Point 3-liste européenne des paradis fiscaux**

Depuis fin 2015, la France et l'Allemagne appuient l'idée d'une black liste européenne. L'élaboration des critères et des sanctions est prévue d'ici la fin de l'année avec mise en place à partir de 2019

### **Point 4- création d'un parquet spécialisé**

La pression des « souverainistes » est forte. Par contre il est prévu la création d'un corps d'inspecteurs fiscaux spécialisés

### **Point 5- publication des résultats de contrôles fiscaux annuellement au parlement**

Pas en discussion- rien à prévoir...

### **Point 6- financement du secteur privé par l'Europe et rôle des agences de financement du développement**

Sylvie Guillaume nous invite à prendre connaissance du rapport de la cour européenne des comptes. Note transmise du 30 mai 2016 sur le rôle de l'OLAF (Office européen de lutte contre la fraude)

Avant de nous séparer, Sylvie Guillaume évoque la possibilité en septembre, si nous le souhaitons, de rencontrer à Lyon, Emmanuel Maurel, négociateur S&D sur l'échange automatique des informations entre les administrations fiscales dans le cadre du reporting pays par pays des multinationales. Elle évoque le rôle qui pourrait être demandé au parlement européen sur la question relative au statut « particulier » de la Chine suite à l'échéance du moratoire de 15 ans. La Chine reste loin dans ses pratiques du statut d'économie de marché que ce pays réclame...

(1) **Source Paradis fiscaux et judiciaires- Madagascar : L'évasion fiscale bat son plein**, Meyya Furaha / 09/03/2012  
A Madagascar, les déclarations fiscales représentent la principale infraction du blanchiment d'argent. En effet **82%** des sociétés formelles à Madagascar usent de ce stratagème pour échapper au fisc. Des sociétés malgaches tout comme étrangères ne donnent pas de chiffre dans leur déclaration fiscale et **procèdent aux échanges commerciaux avec du cash** au lieu de la domiciliation bancaire. Chose qui rend difficile,

voire impossible le retraçage de l'argent. **Les sociétés minières ne sont pas du reste. Beaucoup d'entre elles ne possèdent même pas de compte en banque, suscitant ainsi des questions sur l'origine de l'a**